

Code de Déontologie ICF



rev. 05.11.21

Le code de déontologie ICF comprend cinq (5) parties principales.

- 1. Introduction**
- 2. Définitions Clés**
- 3. Valeurs Fondamentales et Principes Éthiques ICF**
- 4. Normes Éthiques**
- 5. Engagement**

1. Introduction

Le Code de déontologie de l'ICF décrit les valeurs fondamentales de l'International Coach Federation (Valeurs fondamentales de l'ICF), ainsi que les principes éthiques et les normes de comportement éthique pour tous les professionnels de l'ICF (voir les définitions). Le respect de ces normes éthiques de comportement de l'ICF est la première des compétences fondamentales du coaching de l'ICF (Compétences fondamentales de l'ICF). Cela veut dire « Démontre une pratique éthique : comprend et applique constamment l'éthique et les normes du coaching. »

Le code de déontologie de l'ICF sert à défendre l'intégrité de l'ICF et de la profession mondiale de coaching en :

- Établissant des normes de conduite conformes aux valeurs fondamentales et aux principes éthiques de l'ICF
- Guidant la réflexion éthique, l'éducation et la prise de décisions
- Déterminant et préservant les normes des coachs ICF à travers le processus de Contrôle de Conduite Éthique (Ethical Conduct Review ECR)
- Fournissant les bases de la formation à l'éthique de l'ICF dans les programmes accrédités par l'ICF

Le Code de déontologie de l'ICF s'applique lorsque les professionnels ICF font état de leur adhésion à l'ICF en tant que tels, dans tout type d'interaction liée au coaching. Et cela, toute abstraction faite de la façon dont la relation de coaching (voir les définitions) a été établie. Ce Code énonce les obligations éthiques des professionnels ICF qui agissent dans leurs différents rôles de coach, superviseur de coach, mentor coach, coach formateur ou en formation, ou qui exercent des fonctions de direction au sein de l'ICF, ou bien en tant que personnel de soutien (voir définitions).

Bien que le processus de Contrôle de Conduite Ethique (CCR) ne s'applique qu'aux professionnels ICF, tout comme l'Engagement déontologique, le personnel d'ICF s'engage également en faveur d'une conduite éthique ainsi qu'au respect des valeurs fondamentales et principes éthiques qui sous-tendent ce Code de déontologie de l'ICF.

L'enjeu du coaching éthique implique que les membres ICF puissent inévitablement se trouver face à des situations demandant de répondre à des questions imprévues, de résoudre un dilemme ou bien de solutionner des problèmes. Ce Code de déontologie vise à supporter les professionnels tenus à son respect en les orientant vers l'ensemble de facteurs éthiques qu'il peut être nécessaire de prendre en compte, ainsi qu'à identifier d'autres possibilités d'intégrer le comportement éthique.

Les professionnels d'ICF qui acceptent le Code de déontologie déploient tous leurs efforts pour être des individus éthiques, même si cela implique de prendre des décisions difficiles ou d'agir avec courage.

2. Définitions Clés

- **Client** - la personne ou l'équipe / le groupe coaché, le coach mentoré ou supervisé, ou le coach ou étudiant en formation.
- **Coaching** - établir un partenariat avec les clients dans un processus créatif et stimulant qui les inspire pour leur permettre de maximiser leur potentiel personnel et professionnel.
- **Relation de coaching** - une relation établie par le professionnel ICF et le(s) client(s) / commanditaire (s) en vertu d'un accord ou d'un contrat définissant les responsabilités et les attentes de chaque partie.
- **Code** - Code de déontologie de l'ICF
- **Confidentialité** - protection de toute information obtenue lors de la mission de coaching, à moins que le consentement à la divulgation ne soit donné.
- **Conflit d'intérêts** - une situation dans laquelle un professionnel ICF est impliqué dans de multiples intérêts dans lesquels servir un intérêt pourrait aller à l'encontre ou être en conflit avec un autre. Cela peut être de nature financière, personnelle ou autre.
- **Égalité** - une situation dans laquelle toutes les personnes vivent l'expérience de l'inclusion, l'accès aux ressources et aux opportunités, sans distinction de race, origine ethnique, nationalité, couleur, sexe, orientation sexuelle, identité de genre, âge, religion, statut d'immigré, handicap mental ou physique et tout autre critère de différenciation.

- **Professionnel ICF** - personnes qui déclarent leur statut de membre ou détenteur d'accréditation ICF, y compris, à titre d'exemple, coach, superviseur de coachs, coach mentor, formateur de coachs et étudiant en coaching.
- **Personnel ICF** - le personnel ICF recruté par la société de gestion, qui fournit des services professionnels de gestion et d'administration pour le compte d'ICF.
- **Coach interne** - une personne qui est employée dans une organisation et fournit du coaching à temps partiel ou à temps plein aux employés de cette organisation.
- **Commanditaire** - l'entité (y compris ses représentants) qui finance et / ou organise, ou définit les prestations de coaching qui doivent être fournis.
- **Fonction support** - toute personne travaillant avec un coach ICF
- **Egalité systémique** - égalité des sexes, égalité raciale et autres formes d'égalité institutionnalisées dans l'éthique, les valeurs fondamentales, les politiques, les structures et les cultures des communautés, des organisations, des nations et de la société.

3. Valeurs Fondamentales et Principes Éthiques ICF

Le Code de déontologie de l'ICF se base sur les valeurs fondamentales d'ICF [[lien](#)] et les actions qui en découlent. Toutes les valeurs ont le même degré d'importance et se renforcent mutuellement. Ces valeurs sont ambitieuses et doivent servir à comprendre et interpréter les normes. Tous les professionnels ICF se doivent de mettre en avant et diffuser ces valeurs dans toutes leurs interactions.

4. Normes Éthiques

Les normes éthiques qui suivent s'appliquent aux activités professionnelles de tout professionnel ICF :

Section I - Responsabilité envers les clients

En tant que professionnel ICF :

1. J'explique et je m'assure que, avant ou lors de la première réunion, mon client de coaching et son commanditaire comprennent la nature et la valeur potentielle du coaching, la nature de la confidentialité et ses limites, les arrangements financiers et tout autre terme du contrat de coaching.
2. Je marque, avec mon client et mon commanditaire, un accord / contrat portant sur les rôles, les responsabilités et les droits de toutes les parties concernées avant le début de la relation de coaching.

3. J'observe les plus strictes niveaux de confidentialité avec toutes les parties, comme convenu. Je connais et accepte de respecter toutes les lois applicables en matière de données personnelles et communications.
4. Je comprend clairement la manière dont les informations sont échangées entre les parties concernées pendant les interactions de coaching.
5. Je comprend clairement, avec les clients et les commanditaires ou les parties prenantes, les conditions dans lesquelles les informations ne seront pas gardées confidentielles (par exemple, activité illégale, si prévu par la loi, suite à une ordonnance judiciaire ou à une assignation à comparaître valide; risque imminent ou potentiel de danger pour soi-même ou pour les autres, etc.). Si je crois raisonnablement que l'une des circonstances ci-dessus se produit, je pourrais devoir en informer les autorités compétentes.
6. En tant que coach interne, je gère les conflits d'intérêts ou les conflits d'intérêts potentiels avec mes clients et mon commanditaire de coaching par le biais d'accords de coaching et d'un dialogue continu. Cela devrait envisager les rôles organisationnels, les responsabilités, les relations, les dossiers, la confidentialité et les autres exigences en matière de rapports.
7. J'entretiens, garde et détruis, le cas échéant, tous les dossiers, y compris les fichiers électroniques et les communications, créés au cours de mes interactions professionnelles, de manière à promouvoir la confidentialité, la sécurité et la vie privée et en conformité avec les lois et accords en vigueur. De plus, je cherche à utiliser correctement les outils technologiques émergents et en développement qui sont utilisés dans les services de coaching (services de coaching assisté par la technologie) et à connaître les différentes normes éthiques qui s'y rattachent.
8. Je suis attentif aux signes d'un changement dans la valeur de la relation de coaching. Si tel est le cas, je modifie la relation ou encourage le (s) client (s) / commanditaire (s) à rechercher un autre coach, un autre professionnel ou une autre ressource.
9. Je respecte le droit de toutes les parties de mettre fin à la relation de coaching à tout moment et pour n'importe quelle raison pendant le processus de coaching, sous réserve des dispositions du contrat.
10. Je suis sensible aux conséquences de la multiplicité des contrats et des relations avec le même client et le commanditaire en même temps, afin d'éviter les situations de conflit d'intérêts.
11. Je connais et gère activement toute différence de pouvoir ou de statut entre le Client et moi-même qui pourrait être causée par des problèmes culturels, relationnels, psychologiques ou contextuels.
12. Je met au courant mes clients d'éventuelles indemnisation et d'autres avantages dont je pourrais bénéficier pour avoir dirigé mes clients vers des tiers.
13. Je garantis une qualité constante du coaching, quel que soit le montant ou la forme de rémunération convenue dans une relation.

Section II - Responsabilité de formation et de performance

En tant que professionnel ICF:

14. J'adhère au Code de déontologie de l'ICF dans toutes mes interactions. Au cas où ma propre conduite pourrait être une violation éventuelle du Code ou que je reconnais un comportement contraire à l'éthique chez un autre professionnel ICF, je soulève respectueusement le problème avec les personnes concernées. Si cela n'est pas suffisant à résoudre le problème, je le reporte à une autorité officielle (ICF Monde, par exemple).
15. J'exige que tout le personnel de soutien adhère au Code de déontologie de l'ICF.
16. Je m'engage pour l'excellence par le développement continu personnel, professionnel et éthique.
17. J'ai conscience de mes limites personnelles ou des circonstances susceptibles de porter atteinte, d'être en conflit ou d'interférer avec mes prestations en tant que coach ou avec mes relations professionnelles. Je solliciterai un soutien externe afin de déterminer les mesures à adopter et, si nécessaire, de rechercher rapidement un conseil expert en la matière. Cela pourrait inclure la suspension ou la résolution de mes relations de coaching.
18. Je résous tout conflit d'intérêts, existant ou potentiel, en abordant le problème avec les parties concernées, en recherchant l'assistance d'un professionnel, ou en mettant en place la suspension temporaire, ou encore en résiliant la relation professionnelle.
19. Je respecte la confidentialité des membres ICF et utilise les informations de contact du membre ICF (adresses e-mail, numéros de téléphone, etc.) uniquement après avoir été autorisé(e) par ICF ou par le membre ICF concerné.

Section III – Responsabilité d'éthique professionnelle

En tant que professionnel ICF:

20. Je décris avec précision mes diplômes de coaching, mon niveau de compétence, mon expertise, mon expérience, ma formation, mes certificats et les Certifications ICF.
21. Je fais des déclarations verbales et écrites qui sont exactes et précises sur ce que je propose en tant que professionnel ICF, et sur ce qu'est proposé par ICF, sur le coaching professionnel et la valeur potentielle du coaching.
22. Je communique et sensibilise ceux qui pourraient avoir besoin d'être informés des responsabilités éthiques établies par ce Code.
23. J'assume la responsabilité d'être conscient et de fixer des limites claires, appropriées et adaptées à la culture concernant les interactions, physiques ou autres.

24. Je n'aurai pas de relation sexuelle ou sentimentale avec le (s) client (s) ou le (s) commanditaire (s). Je veillerai toujours à ce que le niveau d'intimité soit approprié pour la relation. Je prendrai les mesures qui s'imposent pour résoudre le problème ou résilier l'engagement.

Section IV - Responsabilité envers la société

En tant que professionnel ICF:

25. J'évite toute discrimination en maintenant l'équité et l'égalité dans toutes les activités et les opérations, tout en respectant les règles et les pratiques culturelles locales. Cela comprend, à titre d'exemple, la discrimination fondée sur l'âge, la race, l'expression de genre, l'appartenance ethnique, l'orientation sexuelle, la religion, l'origine nationale, un handicap ou le statut militaire.
26. Je reconnais et respecte les contributions et la propriété intellectuelle d'autrui, réclamant uniquement la propriété de mes propres documents. Je suis conscient que toute violation de cette norme pourrait m'exposer au dédommagement demandé en justice par un tiers.
27. Je suis honnête et respecte les normes scientifiques reconnues, les directives applicables en la matière et les limites de ma compétence lorsque je conduis ou donne une communication sur une recherche.
28. Je suis conscient de l'influence que moi-même et mes clients exerçons sur la société. J'adhère à la philosophie «faire le bien» par opposition à «éviter le mal».

5. L'engagement Déontologique du Professionnel ICF

En tant que professionnel ICF, conformément aux règles du code de déontologie de l'ICF, je reconnais et accepte d'honorer mes obligations éthiques et juridiques envers mes clients, les commanditaires, mes collègues et envers le public en général.

En cas de non-respect d'une partie quelconque du Code de déontologie de l'ICF, j'accepte que l'ICF, à sa seule discrétion, puisse m'en tenir responsable. Je conviens en outre que ma responsabilité envers l'ICF pour toute infraction pourrait inclure des sanctions, telles que la formation supplémentaire obligatoire du coach ou toute autre formation, ou la perte de mon adhésion à ICF et / ou de mes Certifications ICF.

Pour plus d'informations sur le processus de Contrôle de Conduite Ethique, ou pour les liens en cas de réclamation, veuillez cliquer sur le bouton ci-dessous.

Adopté par le Conseil d'administration d'ICF Monde en septembre 2019



EMPOWERING THE WORLD THROUGH
COACHING.

